

Arrêté 2026-03

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2026 ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSLIERES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'organisation de la 35^{ème} édition du ICE CLIMBING du 22 au 25 janvier 2026 inclus.
- **Vu** les conditions hivernales d'accès au fond de vallée,
- **Considérant** que la voie communale n'est pas praticable à partir du parking d'hiver situé après le hameau des Mensals,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – Du 22 au 25 janvier 2026 inclus, la voie communale entre le parking d'hiver et le parking de fond de vallée est interdite à la circulation de tous les véhicules.

ARTICLE 2 – Un panneau indicateur avisant les usagers de la route de cette disposition sera installé et entretenu.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 4 – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

Ampliation à :

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

M. le Commandant du PGHM

M. le Commandant des CRS secours en montagne

Les archives communales

Freissinières, le 14 janvier 2026

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

